



**Conseil économique
et social**

Distr.
LIMITÉE

E/CN.4/Sub.2/2005/L.10/Add.1
11 août 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Sous-Commission de la promotion et de
la protection des droits de l'homme
Cinquante-septième session
Point 7 b) de l'ordre du jour

ADOPTION DU RAPPORT DE LA CINQUANTE-SEPTIÈME SESSION

**Projet de rapport de la Sous-Commission de la promotion
et de la protection des droits de l'homme**

Rapporteur: M. Yozo Yokota

TABLE DES MATIÈRES*

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
IV. Question de la violation des droits de l'homme et des libertés fondamentales, y compris la politique de discrimination raciale et de ségrégation, dans tous les pays, en particulier dans les pays et territoires coloniaux et dépendants: rapport de la Sous-Commission établi en application de la résolution 8 (XXIII) de la Commission des droits de l'homme	

* Le document E/CN.4/Sub.2/2005/L.10 et ses additifs contiennent les projets de chapitres du rapport relatifs à l'organisation de la session et aux divers points de l'ordre du jour. Les résolutions et les décisions adoptées par la Sous-Commission, ainsi que les projets de résolution et de décision appelant une décision de la Commission des droits de l'homme et les autres questions intéressant la Commission, figurent dans le document E/CN.4/Sub.2/2005/L.11 et ses additifs.

IV. QUESTION DE LA VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTÉS FONDAMENTALES, Y COMPRIS LA POLITIQUE DE DISCRIMINATION RACIALE ET DE SÉGRÉGATION, DANS TOUS LES PAYS, EN PARTICULIER DANS LES PAYS ET TERRITOIRES COLONIAUX ET DÉPENDANTS: RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION ÉTABLI EN APPLICATION DE LA RÉOLUTION 8 (XXIII) DE LA COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

1. La Sous-Commission a examiné le point 2 de l'ordre du jour à ses 3^e, 4^e et 5^e séances, les 26, 27 et 28 juillet, à la partie publique de sa 15^e séance, le 8 août, ainsi qu'à sa 19^e séance, le 10 août 2005.
2. La liste des documents publiés au titre du point 2 de l'ordre du jour figure à l'annexe VII du présent rapport.
3. Au cours du débat général sur ce point, des déclarations ont été faites par des membres de la Sous-Commission et des observateurs de gouvernements et d'organisations non gouvernementales. La liste détaillée des intervenants figure à l'annexe II.

Comptes rendus analytiques

4. À la 15^e séance, le 8 août 2005, M. Decaux a présenté le projet de décision E/CN.4/Sub.2/2005/L.9, qui avait pour auteurs M. Bíró, M. Cherif, M^{me} Chung, M. Decaux, M. Dos Santos, M^{me} Hampson, M^{me} Motoc, M^{me} O'Connor, M. Pinheiro, M. Salama, M. Sattar, M^{me} Warzazi et M. Yokota. M. Alfonso Martínez, M. Bossuyt, M. Tuñón Veilles et M^{me} Wadibia-Anyanwu se sont joints ultérieurement aux auteurs.
5. Des déclarations concernant le projet de décision ont été faites par M. Alfonso Martínez, M. Chen Shiqiu et M. Sattar.
6. Le projet de décision a été adopté sans vote. Pour le texte de cette décision, voir le chapitre II, section B, décision 2005/104.

Interdiction absolue de la torture et des autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants

7. À la même séance, M. Decaux a présenté le projet de résolution E/CN.4/Sub.2/2005/L.13, qui avait pour auteurs M. Bíró, M. Bossuyt, M. Chen Shiqiu, M^{me} Chung, M. Decaux, M^{me} Hampson, M^{me} Koufa, M^{me} Motoc, M^{me} O'Connor, M. Pinheiro, M. Salama, M. Sattar, M^{me} Warzazi et M. Yokota. M. Alfonso Martínez, M. Alfredsson, M. Bengoa, M. Cherif, M^{me} Rakotoarisoa, M. Tuñón Veilles et M^{me} Wadibia-Anyanwu se sont joints ultérieurement aux auteurs.

8. M. Alfonso Martínez a proposé un amendement au paragraphe 4 du projet de résolution, qui a été accepté par les auteurs.

9. M. Sorabjee a proposé un amendement au paragraphe 7 du projet de résolution, qui a également été accepté par les auteurs.

10. Le projet de résolution, tel qu'amendé, a été adopté sans vote. Pour le texte de la résolution, voir le chapitre II, section A, résolution 2005/1.

Interdiction des opérations militaires dirigées contre des installations, des moyens de transport et des personnels sanitaires devant bénéficier d'une protection pendant les conflits armés

11. À la même séance, M. Bossuyt a présenté le projet de résolution E/CN.4/Sub.2/2005/L.25, qui avait pour auteurs M. Alfredsson, M. Bíró, M. Bossuyt, M. Chen Shiqiu, M^{me} Chung, M. Decaux, M^{me} Hampson, M^{me} Mbonu, M^{me} Motoc, M^{me} O'Connor, M. Pinheiro, M. Salama, M. Sattar, M. Tuñón Veilles, M^{me} Warzazi et M. Yokota. M. Cherif et M^{me} Koufa se sont joints ultérieurement aux auteurs.

12. Le projet de résolution a été adopté sans vote. Pour le texte de la résolution, voir le chapitre II, section A, résolution 2005/2.

Attaques contre des personnes ayant droit à une protection en tant que civils

13. À la 19^e séance, le 10 août 2005, M^{me} Hampson a présenté le projet de résolution E/CN.4/Sub.2/2005/L.6, qui avait pour auteurs M. Bíró, M^{me} Chung, M. Decaux, M. Dos Santos, M^{me} Hampson, M^{me} Motoc, M^{me} O'Connor, M. Pinheiro, M. Tuñón Veilles et M. Yokota. M. Bengoa, M. Bossuyt, M^{me} Rakotoarisoa, M. Salama, M. Sorabjee et M^{me} Warzazi se sont joints ultérieurement aux auteurs.
14. M^{me} Hampson a révisé oralement les paragraphes 1 et 2 du projet de résolution.
15. M. Sattar a proposé des amendements aux paragraphes 3, 4 et 5 du dispositif du projet de résolution, qui ont été acceptés par les auteurs.
16. Des déclarations ont été faites au sujet du projet de résolution par M. Alfonso Martínez, M. Casey et M^{me} Hampson.
17. Le projet de résolution, tel que révisé et modifié, a été adopté sans vote. Pour le texte de la résolution, voir le chapitre II, section A, résolution 2005/10.

Demande d'information au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

18. À la même séance, M^{me} Hampson a présenté le projet de décision E/CN.4/Sub.2/2005/L.7, qui avait pour auteurs M. Bíró, M. Cherif, M^{me} Chung, M. Decaux, M. Dos Santos, M^{me} Hampson, M^{me} Motoc, M^{me} O'Connor, M. Pinheiro, M. Sattar, M^{me} Warzazi et M. Yokota. M^{me} Wadibia-Anyanwu s'est jointe ultérieurement aux auteurs.
19. M^{me} Hampson a révisé oralement l'alinéa *a* du projet de décision.
20. À la demande de M. Alfonso Martínez, le projet de décision a été mis aux voix.
21. Le projet de décision, tel que révisé, a été adopté par 19 voix contre aucune, avec 2 abstentions. Pour le texte de cette décision, voir le chapitre II, section B, décision 2005/107.

Invitations permanentes aux procédures spéciales

22. À la même séance, M^{me} Hampson a présenté le projet de résolution E/CN.4/Sub.2/2005/L.8, qui avait pour auteurs M. Bíró, M^{me} Chung, M. Decaux, M. Dos Santos,

M^{me} Hampson, M^{me} Motoc, M^{me} O'Connor, M. Pinheiro, M. Sattar et M. Yokota. M. Bossuyt, M^{me} O'Connor, M. Sorabjee, M. Tuñón Veilles, M^{me} Wadibia-Anyanwu et M^{me} Warzazi se sont joints ultérieurement aux auteurs.

23. M^{me} Hampson a révisé oralement les paragraphes 5 et 6 du projet de résolution.
24. Une déclaration concernant le projet de résolution a été faite par M. Alfonso Martínez.
25. Le projet de résolution, tel que révisé, a été adopté sans vote. Pour le texte de la résolution, voir le chapitre II, section A, résolution 2005/11.

Transfert de personnes

26. À la 19^e séance, le 10 août 2005, M^{me} Hampson a présenté le projet de résolution E/CN.4/Sub.2/2005/L.12, qui avait pour auteurs M. Bíró, M. Cherif, M^{me} Chung, M. Decaux, M. Dos Santos, M^{me} Hampson, M^{me} Motoc, M^{me} O'Connor, M. Pinheiro, M. Sattar, M. Tuñón Veilles, M^{me} Warzazi et M. Yokota. M^{me} Koufa, M^{me} Rakotoarisoa et M. Sorabjee se sont joints ultérieurement aux auteurs.
27. M^{me} Hampson a révisé oralement les paragraphes 5 et 6 du projet de résolution.
28. M. Alfonso Martínez a proposé un amendement au projet de résolution consistant à supprimer les paragraphes 4, 5, 6 et 7, qui n'a pas été accepté par les auteurs.
29. Des déclarations concernant le projet de résolution ont été faites par M. Bengoa, M^{me} Hampson et M^{me} Wadibia-Anyanwu.
30. À la demande de M. Alfonso Martínez, le paragraphe 4 et le paragraphe 6, tels que révisés, ont été mis au voix séparément. Le paragraphe 4 a été adopté par 19 voix contre une, avec 2 abstentions. Le paragraphe 6, tel que révisé, a été adopté par 21 voix contre aucune, avec 2 abstentions.
31. À la demande de M. Casey, il a été procédé au vote par appel nominal sur l'ensemble du projet de résolution. Le projet de résolution, tel que révisé, a été adopté par 21 voix contre une, avec 2 abstentions. Les voix se sont réparties comme suit:

Ont voté pour: M. Alfonso Martínez, M. Alfredsson, M. Bengoa, M. Bíró, M. Bossuyt, M. Chen Shiqu, M. Cherif, M^{me} Chung, M. Decaux, M. Dos Santos, M^{me} Hampson, M^{me} Koufa, M^{me} Motoc, M^{me} O'Connor, M. Pinheiro, M^{me} Rakotoarisoa, M. Sattar, M. Sorabjee, M. Tuñón Veilles, M^{me} Warzazi et M. Yokota.

Ont voté contre: M. Casey.

Se sont abstenus: M. Salama et M^{me} Wadibia-Anyanwu.

32. Pour le texte de la résolution, voir le chapitre II, section A, résolution 2005/12.
